

Irénée, « Adu. haer. », III, 3, 2. Eglise de Rome ou église universelle ?

Pierre Nautin

Citer ce document / Cite this document :

Nautin Pierre. Irénée, « Adu. haer. », III, 3, 2. Eglise de Rome ou église universelle ?. In: Revue de l'histoire des religions, tome 151, n°1, 1957. pp. 37-78;

doi : <https://doi.org/10.3406/rhr.1957.8675>

https://www.persee.fr/doc/rhr_0035-1423_1957_num_151_1_8675

Fichier pdf généré le 11/04/2018

Irénée, « Adu. hæc. », III, 3, 2 église de Rome ou église universelle?

Ad hanc enim ecclesiam propter potentiolem principalitatem necesse est omnem conuenire ecclesiam, hoc est eos qui sunt undique fideles, in qua semper ab his qui sunt undique conseruata est ea quae est ab apostolis traditio.

Aucun passage d'Irénée, ni aucun texte de l'ancienne littérature chrétienne, n'a fait l'objet, depuis quatre siècles, d'autant d'études, de discussions, de controverses que cette phrase¹. Je serais étonné que l'interprétation que je vais présenter n'ait pas été soutenue par d'autres avant moi, tant elle me paraît naturelle. Mais elle est aujourd'hui complètement oubliée, et il peut être utile de la rappeler. La voici donc telle qu'elle m'apparaît².

Tous les commentateurs que j'ai lus partent du principe qu'il ne peut s'agir dans cette phrase que de l'église de Rome, dont Irénée a parlé au cours du développement antérieur. Pour être plus fidèles à la bonne méthode, nous nous débarrasserons de toute idée préconçue, et nous commencerons par prendre cette phrase en elle-même, comme un tout, sans préjuger sa signification ; et seulement ensuite, quand

1) On trouvera un historique de ces controverses dans VERNET, art. Irénée (saint) du *Dictionnaire de théologie catholique*, t. VII, col. 2431-2434, ou Lad. SPIKOWSKI, *La doctrine de l'Église dans saint Irénée*, Strasbourg, 1926, p. 146-155.

2) Les références à l'*Adu. haer.* seront données, pour le livre III, à l'édition de F. SAGNARD (*Sources chrétiennes*, vol. 34), Paris, 1952, et, pour les autres livres, au t. VII de la *Patrologie grecque* de Migne ; j'indiquerai, dans le premier cas, la page, dans le second la colonne, sans autre avis.

Les renvois à REYNERS [Br.] concernent son précieux *Lexique comparé du texte grec et des versions latine, arménienne et syriaque de l'« Adversus haereses » de saint Irénée*, 2 vol. (*Corpus scriptorum christianorum orientantium*, Subsidia, t. 5-6), Louvain, 1954.

nous aurons vu le sens qui se dégage spontanément d'elle, nous en viendrons au contexte, pour examiner si ce sens convient ou non. Pour finir, nous jetterons un regard rétrospectif sur les discussions que ce passage a provoquées jusqu'à ces toutes dernières années.

1. LA PHRASE EN ELLE-MÊME

1. La construction de la phrase.

La première démarche qui s'impose devant une phrase, avant d'étudier le détail des mots, est de considérer son architecture, sa construction stylistique. Qu'on m'excuse de rappeler ce principe de méthode, que nos maîtres n'ont cessé de nous enseigner à tous. Mais on ne le voit pas souvent mettre en pratique sur ce texte. Quiconque est familier d'Irénée sait pourtant qu'il est très attentif à la stylistique. Ses phrases ont une ordonnance interne toujours stricte, volontiers assez savante, qui prouve qu'il avait eu de bons maîtres de rhétorique et qu'il avait retenu leurs leçons. Examinons donc avant toute chose la structure de la phrase en question, sans oublier — ce qu'on fait aussi trop souvent — que nous ne sommes pas devant un texte rédigé en latin, mais devant le décalque latin d'un texte rédigé en grec.

Quand on aborde notre phrase dans cet esprit, il saute aux yeux que nous avons deux parties qui se répondent, la première commençant par un démonstratif, la seconde par un relatif :

Ad hanc enim ecclesiam propter potentiorem principalitatem necesse est omnem convenire ecclesiam, hoc est eos qui sunt undique fideles,

in qua (ἐν ᾗ) semper ab his qui sunt undique conseruata est ea quae est ab apostolis traditio.

La correspondance entre les deux parties est soulignée par la répétition de *eos qui sunt undique et his qui sunt undique*. On doit même remarquer que, dans la première partie, cette formule est à la fin, tandis que dans la seconde elle est au début. Ce chiasme, sous la plume d'un homme entraîné à la

rhétorique, ne peut être qu'intentionnel et nous confirme que les deux parties de la phrase sont construites l'une pour l'autre.

Dès lors une interprétation se propose, qui selon moi est la bonne, car elle nous permettra de justifier tous les détails de la phrase. C'est que le démonstratif *hanc* correspond à ταύτην et que ce ταύτην est destiné à annoncer le relatif ἐν ἧ. Nous retrouvons ainsi une construction classique, qui correspond très exactement à cette traduction française :

Car l'Église à laquelle, en raison de sa puissance plus forte, il est nécessaire que se réunisse toute église, c'est-à-dire les fidèles de partout,

c'est celle en qui toujours par les gens de partout a été conservée la tradition qui vient des apôtres.

Irénée a réservé pour l'apodose le soin de dire quelle est l'Église à laquelle il est nécessaire que se réunisse toute église, et c'est en effet la fonction de l'apodose, dans une phrase bien construite, que de livrer les mots essentiels ou de désigner enfin l'objet vers lequel toute la partie antérieure de la phrase orientait l'attention du lecteur.

Personne n'ignore que οὗτος est le pronom le plus usuel comme antécédent d'un relatif, et il n'est pas rare qu'on l'emploie pour annoncer un objet qui sera précisé seulement dans la fin de la phrase. Qu'il suffise d'en donner pour preuve cette autre phrase, qui se lit quelques pages plus loin dans le même livre d'Irénée, à propos de Polycarpe¹ :

... unam et solam *hanc* ueritatem adnuntians ab apostolis percipisse se,
quam et ecclesia² tradidit.

... μίαν καὶ μόνην ταύτην ἀλήθειαν κηρύξας ἀπὸ³ τῶν ἀποστόλων παρειληφέναι,
τὴν ὑπὸ τῆς ἐκκλησίας παραδεδομένην.

1) *Haer*, III, III, 4, p. 110, 17-21.

2) Les manuscrits de la version latine portent *quam et ecclesiae tradidit*, mais le texte grec, conservé par Eusèbe, montre qu'il faut lire *quam et ecclesia tradidit* (plutôt que *quae ab ecclesia traditur* proposé par Sagnard).

3) Le texte d'Eusèbe donne ὑπό, mais le latin et le contexte attestent qu'Irénée avait écrit ἀπό.

Le pronom *ταύτην*, que le traducteur rend ainsi par *hanc*, annonce l'objet qui sera indiqué dans l'apodose : *τὴν ὑπὸ τῆς ἐκκλησίας παραδεδομένην, quam et ecclesia tradidit*, et il faut traduire comme dans notre phrase :

...proclamant que
la seule et unique vérité qu'il a reçue des apôtres,
c'est celle qui a été transmise par l'Église.

2. L'apodose.

C'est donc dans l'apodose que nous sommes invités par la construction de la phrase à chercher quelle est cette Église à laquelle toute église se réunit nécessairement. Irénée la décrit ainsi : *in qua semper ab his qui sunt undique conseruata est ea quae est ab apostolis traditio*, ce qu'on traduit spontanément : « celle en qui toujours par les gens de partout a été conservée la tradition qui vient des apôtres ».

Il est manifeste qu'Irénée veut parler ici, non de l'église de Rome, mais de l'Église universelle. L'*ab his qui sunt undique (par les gens de partout)* est suffisamment clair par lui-même et pourrait nous dispenser de toute autre preuve. Néanmoins il ne sera pas inutile de faire deux remarques, qui me paraissent confirmer pleinement cette interprétation toute naturelle :

1) *La doctrine générale d'Irénée.* — On se rappellera d'abord l'importance particulière que l'universalité de l'Église avait aux yeux d'Irénée dans son argumentation contre les hérétiques. C'est une idée naturelle à l'homme que la vérité est une dans le temps comme dans l'espace. Partant de là, l'héréséologie chrétienne, dès avant Irénée, s'était attachée à montrer que les hérésies sont toutes différentes les unes des autres : chacune renchérit sur la précédente et se sépare de la voisine. Cet émiettement, ces « variations » comme dira Bossuet, constituaient une preuve que tous ces groupes étaient dans l'erreur. Irénée a repris cet argument, et aux hérésies qui varient il oppose l'Église universelle qui professe la même foi toujours et partout. Toujours, car elle « conserve » avec soin la tradition des apôtres sans rien y ajouter ni rien

en retrancher¹. Partout, car cette doctrine est la même dans toutes les églises. Irénée a beaucoup insisté sur ce dernier point. Il répète fréquemment que l'Église est « répandue sur toute la terre » (καθ' ὅλης τῆς οἰκουμένης ἕως περάτων τῆς γῆς διεσπαρμένη² — *expansam in universum mundum*³), qu'elle est « partout » (*ubique enim praeclara est ecclesia*⁴ — *ubique enim ecclesia...*⁵), que les chrétiens viennent « de partout » (nos qui *undique* conuocati sumus)⁶, et que partout c'est une seule et même doctrine qui est enseignée :

Et ecclesiae quidem praedicatio uera et firma, apud quam una et eadem salutis uia *in universo mundo* ostenditur⁷.

Il faudrait relire ici le célèbre passage du livre I, où Irénée décrit cette Église « répandue dans le monde entier », qui est faite de toutes les églises d'Orient, d'Occident et du milieu du monde, qui parle des langues différentes mais n'a partout qu'un seul et même enseignement de la vérité⁸.

Il y a ainsi pour Irénée deux « notes » de la véritable Église : la perpétuité de la foi depuis les apôtres et l'unité de foi à travers le monde entier. L'une et l'autre sont plusieurs fois réunies sous sa plume⁹, et ce sont encore elles que nous retrouvons dans notre passage, où le *semper* et l'*ubique* sont intentionnellement rapprochés : « *in qua semper ab his qui sunt undique conseruata est ea quae est ab apostolis traditio* ». Replacée dans le contexte de la doctrine d'Irénée, cette phrase ne peut désigner que l'Église universelle.

1) *Haer.*, IV, 33, 8 (1077 B), *neque additamentum neque ablationem recipiens*.

2) *Haer.*, I, x, 1 (549 A).

3) *Haer.*, IV, xxxvi, 2 (VII, 1091 C).

4) *Ibid.*

5) *Haer.*, V, xx, 1 (1177 C).

6) *Haer.*, IV, xxxvi, 8 (1099 A). Cf. *infra*, p. 70, n. 1.

7) *Haer.*

8) *Haer.*, I, x, 1 (549 A).

9) *Haer.*, I, x, 1 (549 A), Ἡ μὲν γὰρ ἐκκλησία, καίπερ καθ' ὅλης τῆς οἰκουμένης ἕως περάτων τῆς γῆς διεσπαρμένη, παρὰ δὲ τῶν ἀποστόλων καὶ τῶν ἐκείνων μαθητῶν παραλαβοῦσα τὴν... πίστιν; II, ix, 1 (734 A), *Ecclesia autem omnis per universam orbem hanc accepit ab apostolis traditionem*; IV, xxxiii, 8 (1077 B), Γνωσὶς ἀληθῆς ἢ τῶν ἀποστόλων διδασχὴ καὶ τὸ ἀρχαῖον τῆς ἐκκλησίας σύστημα κατὰ παντὸς τοῦ κοσμοῦ; V, xx, 1 (1177 A), *Eorum autem qui ab ecclesia sunt semita circumiens mundum universum, quippe firmam habens ab apostolis traditionem...*

2) *La pratique de cette époque.* — Il convient ensuite de remarquer que le principe énoncé, à savoir que toute église se réunit nécessairement à l'Église universelle, est bien celui qui guidait la pratique ecclésiastique dans les premiers siècles. Quand on voulait prouver que tel évêque et les fidèles de son parti étaient tombés dans l'hérésie et ne constituaient plus la véritable église du lieu, que faisait-on ? On en appelait « aux églises ». On invitait des évêques et des clercs d'autres églises à se réunir, ils questionnaient l'intéressé ou lui demandaient de souscrire à une formule dans laquelle ils avaient résumé leur foi ; si ses réponses offraient une prise à la critique ou s'il refusait de signer, il était convaincu d'être « en dehors de l'Église », et aussitôt, le siège étant censé vacant, on installait un autre évêque. Pourquoi les procès d'hérésie étaient-ils toujours déferés ainsi à un concile ? Pourquoi cet appel aux églises, cette convocation d'évêques et de clercs venant d'ailleurs, soit du voisinage, soit de plus loin, tous ceux qui voudront venir, sinon parce que le critère pratique de l'orthodoxie et de l'hérésie était l'accord ou le désaccord avec la foi de l'Église universelle, que ces évêques et ces clercs venaient représenter ? Nous avons là l'illustration la plus claire du principe que nous avons retrouvé dans la phrase d'Irénée. L'Église à laquelle se réunit nécessairement toute église à moins de perdre son nom (et qu'Irénée définit comme celle « in qua *ab his qui sunt undique* conseruata est ea quae est ab apostolis traditio »), c'était spontanément pour un homme de ce temps l'Église universelle.

Les commentateurs qui veulent rapporter notre phrase à l'église de Rome se trouvent naturellement très gênés par cet *ab his qui sunt undique*. Les uns ont proposé purement et simplement de le supprimer ou de le corriger, et les autres se voient contraints de recourir à des solutions d'exception, sans réussir pour autant à se tirer complètement d'embarras, comme nous aurons l'occasion de le voir. Mais il n'y a de difficulté que si l'on pose en principe que la phrase concerne

l'église romaine. Tout devient limpide quand, renonçant à toute idée préconçue, on se soumet résolument au texte, à sa stylistique et au sens obvie de ses mots. Quoi de plus simple, en effet, que cette proposition *in qua semper ab his qui sunt undique conseruata est ea quae est ab apostolis traditio* ? Quel lecteur non prévenu hésitera à traduire : « en qui toujours par les gens de partout a été conservée la tradition des apôtres », et à voir dans cette Église l'Église universelle ?

Cela précisé, la rétroversion grecque de l'apodose ne pose plus que deux problèmes très secondaires, que nous ne sommes pas en mesure de résoudre : choisir entre φυλάσσω et τηρέω, ou quelqu'un de leurs composés, pour *conseruata est*¹, et savoir si *ab his qui sunt undique* traduit τούτοις τοῖς πανταχόθεν ou seulement τοῖς πανταχόθεν, ce qui me paraît plus probable². Écrivons provisoirement :

ἐν ἣ ἀεὶ τοῖς πανταχόθεν διαπεφύλακται ἡ ἀπὸ τῶν ἀποστόλων παράδοσις.

3. La protase.

Ad hanc enim ecclesiam propter potentiorem principalitatem necesse est omnem conuenire ecclesiam, hoc est eos qui sunt undique fideles...

— *Ad hanc enim ecclesiam... necesse est omnem conuenire ecclesiam...*

Ces mots constituent l'ossature de la proposition. Sauf

1) REYNDERS indique pour *conseruo* τηρέω 2 fois, συντηρέω 1 fois, διαφυλάσσω 1 fois (plus 1 fois διατελέω qui est hors de cause). Le passage le plus proche du nôtre est celui qui emploie διαφυλάσσω, I, III, 6 (477 B), *qui non firmam fidem... conseruant, τοὺς μὴ ἐδραΐαν τὴν πίστιν... διαφυλάσσοντας*. Cf. II, XXVIII, 3 (806 B) τὴν πίστιν ἡμῶν διαφυλάξομεν (*seruabimus*).

2) Πανταχόθεν est attesté par les deux passages où nous avons le mot grec traduit par *undique* (cf. REYNDERS). La seule hésitation possible concerne *his*. Comme les *ii qui sunt undique* viennent d'être nommés à la fin de la protase, on pourrait être tentés de supposer que *his*, introduisant les mêmes *qui sunt undique*, correspond à un démonstratif grec. Mais rien n'est moins sûr, car le traducteur latin se sert tantôt de *is qui est* tantôt de *hic qui est* pour rendre simplement l'article quand il est suivi d'une préposition ou d'un adverbe. La construction de la phrase était suffisante pour établir une corrélation entre les deux mentions des οἱ πανταχόθεν.

pour l'un d'eux, le grec se laisse reconstituer sans hésitation. Sous *hanc enim ecclesiam* on lira simplement ταύτην γὰρ ἐκκλησίαν sans τήν, car la construction que nous avons reconnue dans notre phrase n'exige pas l'article pour le nom qui suit le pronom οὗτος, comme on a pu l'observer dans la phrase sur Polycarpe qui nous a servi d'exemple (μίαν καὶ μόνην ταύτην ἀλήθειαν κηρύξας)¹. *Necesse est* recouvre manifestement ἀνάγκη (avec ἐστὶ sous-entendu), correspondance attestée dans un autre passage ; ἀνάγκη, *necesse est*, s'y trouve employé pour signifier une **nécessité qui est dans la nature des choses**². Il est clair ensuite que *omnem ecclesiam* traduit πᾶσαν ἐκκλησίαν, *toute église*, c'est-à-dire toute église locale, comme souvent ailleurs. Quant à *conuenire*, on pourrait penser à συμφωνεῖν, *s'accorder* ou *être d'accord avec*, d'après un passage du même livre où le συμφωνοῦσιν d'Actes XV, 15 est rendu par *conueniunt*³. Mais il y a beaucoup plus de chances pour que *conuenire ad* soit le simple décalque de συνέρχεσθαι εἰς, *se réunir à*⁴. La nuance entre les deux termes est d'ailleurs négligeable dans le cas présent : dire que toute église *se réunit* à l'Église apostolique et universelle ou *est en accord* avec elle, c'est pratique-

1) C'est qu'en réalité le nom est attribué au pronom, exactement comme en français quand nous traduisons : « la vérité... c'est celle qui... », ou : « l'Église... c'est celle qui... ».

2) *Haer.*, V, xxx, 1 (1204 B C) ἐπεῖτα δὲ τοῦ προσθέντος ἢ ἀφελόντος τι τῆς γραφῆς ἐπιτιμίαν οὐ τὴν τυχοῦσαν ἔχοντος, εἰς αὐτὴν ἐμπεσεῖν ἀνάγκη τὸν τοιοῦτον. *Post deinde apponenti vel auferenti de Scriptura pœnam non modicam fore, in quam incidere necesse est eum qui sit talis.*

3) *Haer.*, III, xii, 14 (p. 246, 20). *Uiri fratres, Simon retulit quemadmodum Deus excogitauit accipere ex gentibus populum nomini suo. Et sic conueniunt sermones prophetarum* (καὶ τούτῳ συμφωνοῦσιν οἱ λόγοι τῶν προφητῶν). Il est à noter toutefois que *conuenire* n'est pas ici accompagné de *ad* comme il l'est dans notre passage.

4) Reynders signale comme parallèles grecs de *conuenio* : συνέρχομαι (le plus fréquent, 4 fois), καθίστημι, συνάγω, σύνειμι, συμβάλλω, συμφωνέω, ὁμοθυμαδὸν γίγνομαι. Je n'ai retenu que les deux qui me paraissent les plus conformes au sens de la phrase. Et, à vrai dire, on ne mentionnera le premier que par acquis de conscience, car il y a peu de doute que le second soit le bon, non seulement parce qu'il est celui qui sert le plus fréquemment au traducteur latin pour traduire *conuenio*, mais encore et surtout parce que *conuenire ad ecclesiam* est à rapprocher manifestement des formules *concurrere ad ecclesiam* (*Haer.*, III, xxiv, 1 ; p. 400, 6), *confugere ad ecclesiam* (*Haer.*, V, xx, 2 ; 1178 A), *festinare ad ecclesiam* (HIPPOLYTE, *Apost. trad.*, LXXVII, 30 et ailleurs), qui toutes utilisent un verbe évoquant un mouvement.

ment la même chose. Nous pouvons donc nous en tenir provisoirement à ceci : εἰς ταύτην γὰρ ἐκκλησίαν... ἀνάγκη πᾶσαν συνέρχεσθαι ἐκκλησίαν.

Ce qui est plus important, c'est de remarquer la correspondance qui existe entre ce début de notre phrase et les derniers mots de la précédente, où Irénée, parlant des hérétiques, les désignait comme gens « qui constituent des conventicules autrement qu'il faut », *qui praeterquam oportet colligunt*. C'est à ce *praeterquam oportet* que répond le *necesse est*. Après avoir déclaré que les hérétiques « constituent des assemblées autrement qu'il faut », Irénée explique maintenant *ce qui est en effet nécessaire (necesse est enim)* à une assemblée pour être « église » : il est nécessaire qu'elle soit unie à l'Église apostolique et universelle. Et l'on voit aussitôt pourquoi le mot *ecclesia* a été mis en tête de la phrase et repris encore à la fin de la protase : *ad hanc enim ecclesiam... omnem ecclesiam*. Il forme antithèse avec *praeterquam oportet colligunt*, avec ces *conventicules illicites*, qui ne méritent pas le nom d'*église*. Le sens est le suivant : les hérétiques ne peuvent former que des συναγωγαί¹ sans valeur, car l'ἐκκλησία, la seule et unique *Église*, à laquelle il est nécessaire que soit unie toute église locale pour mériter elle-même ce titre d'*église*, c'est l'Église universelle en qui s'est conservée fidèlement la tradition qui vient des apôtres. On ne comprend pas tout le sens de la phrase, ni l'art consommé avec lequel elle est écrite, si, insensible au style, on néglige la correspondance avec le *praeterquam oportet colligunt* qui la précède immédiatement.

1) C'est le nom qu'Irénée donne ailleurs aux communautés hérétiques, pour leur dénier le titre d'églises : *Haer.*, IV, xviii, 4 (1027 A), *omnes haereticorum synagogae*. Il y a toutes raisons de penser que c'est aussi le cas en III, iv, 2 (p. 118, 8), où, pour dire qu'il n'y a pas de groupes hérétiques chez les peuples barbares, Irénée écrit, ou plutôt son traducteur latin : *neque enim congregatio fuit apud eos neque doctrina instituta*. Le mot *congregatio* ne peut guère traduire que συναγωγή, qui a manifestement ici un sens péjoratif. Voir mon article : L'« Adversus haereses » d'Irénée, liv. III. Notes d'exégèse (dans *Recherches de théologie ancienne et médiévale*, t. XX, 1953, p. 185-202), p. 186-188. Il est probable que *qui... praeterquam oportet colligunt*, dans notre passage, traduit τοὺς... παρὰ δέον συνάγοντας (pour *colligere* = συνάγειν, voir REYNDERS sous *colligo* : 11 exemples), ce qui équivaut à συναγωγαί avec un sens péjoratif (παρὰ δέον).

— ... *propter potentiorem principalitatem*...

Toute église se réunit à cette Église à cause de sa *potentiorem principalitatem*. On a discuté à en perdre le souffle sur les termes grecs qu'Irénée a pu employer. L'importance que tous attachaient à ces deux mots était naturelle aussi longtemps qu'on a cru qu'Irénée définissait ici la supériorité de l'église de Rome sur les autres églises. Mais quand on sait que l'Église dont il s'agit est l'Église universelle, la question du *potentiorem principalitatem* perd beaucoup de son intérêt. Précisons néanmoins le peu qu'il est possible d'en dire sans témérité. Pour *potentiorem*, les adjectifs les plus divers ont été proposés¹, mais après avoir consulté le lexique irénéen de Dom Reynders, il serait déraisonnable de supposer autre chose que *δυνατώτερος* ou *ικανώτερος*². En ce qui concerne *principalitatem*, j'estime, à cause du sens de ce mot en latin, que le choix n'est ouvert qu'entre des mots grecs exprimant l'idée de puissance ou de pouvoir. Effectivement, si l'on examine les mots qui sont rendus par *principalitas*, *principalis*, *principaliter* dans les parties de l'*Adu. haer.* pour lesquelles nous possédons le texte grec, on est conduit vers *ἐξουσία* et *ἡγεμονία* (éventuellement *πρωτεῖον* ou *πρωτεία*)³. Plusieurs auteurs ont cherché dans une autre direction et ont proposé les idées d'origine ou d'ancienneté. Le P. Van den Eynde

1) On en trouvera la liste, par exemple, dans SAGNARD, p. 415.

2) Reynders enregistre pour *potens* 6 fois *δυνατός*, plus 1 fois *δυνάστης* (en dehors de cela, 1 fois *ισχύων*); pour *potentissimus* 1 fois *δυνατός* et 1 fois *ικανώτατος*; pour *potenter* *δυνατῶς* (1 fois); pour *potens sum* 5 fois *δύναμαι* (et 1 fois *οἶος*); pour *potentior* *καταδυναστεύω* (1 fois). On voit que le seul adjectif qu'on puisse raisonnablement chercher sous *potentiorem*, en dehors de *δυνατώτερος*, qui reste de beaucoup le plus probable, c'est *ικανώτερος*, dont le superlatif est traduit 1 fois par *potentissimus*.

3) En consultant Reynders (qui a l'avantage d'avoir dépouillé minutieusement l'*Adu. haer.* en tenant compte de tous les fragments grecs), on trouve sous *principalis* 3 fois *ἡγεμονικός* (et 1 fois *καθολικός*); sous *principalitas* 2 fois *αὐθεντία*, 1 fois *ἐξουσία*; sous *principalitatem habeo* *πρωτεύω* (1 fois); sous *principaliter* *προηγούμενως* (1 fois) et *προηγητικῶς* (1 fois). On sait que Harnack s'était déclaré pour *αὐθεντία*, mais le P. Van den Eynde fait observer avec raison que « ce terme est très suspect, parce qu'Irénée l'emprunte manifestement aux gnostiques et ne l'emploie que pour décrire leurs systèmes » (D. van den EYNDE, *Les normes de l'enseignement chrétien dans la littérature patristique des trois premiers siècles*, Gembloux et Paris, 1933, p. 173.

notamment, observant que dans trois passages au moins (pour lesquels nous ne disposons pas du texte grec) l'adjectif *principalis* traduit manifestement ἀρχαῖος, croit pouvoir lire sous le *principalitatem* de notre phrase ἀρχήν, ἀρχαῖον ou ἀρχαιότητα¹. En réalité, ἀρχήν n'a aucune chance, car ce mot se rencontre fréquemment dans l'*Adu. haer.* et il n'est jamais traduit par *principalitas*². Ἀρχαῖον n'est pas plus vraisemblable, puisqu'il ne correspond pas au sens de *principalitas*, et qu'au surplus on aurait côte à côte deux adjectifs dont l'un serait au positif et l'autre au comparatif : διὰ δυνατώτερον (ou ικανώτερον) ἀρχαῖον. De même pour ἀρχαιότητα : comment supposer que le traducteur latin ait rendu un terme grec signifiant antiquité par un terme de sa langue qui ne se rencontre pas en ce sens³. Il me paraît donc téméraire d'attendre une autre idée que celle de pouvoir ou puissance.

Pour savoir d'une manière décisive le terme précis qu'Irénée a employé, il faudra sans doute attendre que la découverte fortuite d'un papyrus nous livre le texte grec de ce passage, ce qui peut demander plusieurs lustres. Mais d'ores et déjà les remarques que nous avons eu l'occasion de faire précédemment permettent d'apporter deux précisions qui ont plus d'importance, semble-t-il, pour le sens de ce *potentioorem principalitatem* : sur quoi est fondée la supériorité reconnue ici à l'Église universelle ? et par rapport à qui faut-il l'entendre ?

1) Nous avons constaté qu'Irénée réserve pour l'apodose de définir l'Église dont il parle dans la protase. C'est là égale-

1) VAN DEN EYNDE, *l. l.*, p. 173-177. Ces trois passages sont : *Haer.*, IV, xxvi, 2 (1054 A 2) *principalis successio* (qui ne peut signifier autre chose que « succession originelle ») ; V, xiv, 1 (1161 B 14), *principalem plasmationem* (transcription manifeste de l'ἀρχαία πλάσις qu'on trouve trois fois ailleurs) ; II, xvii, 4 (763 A 10) « in *principalem unitionem* recurrunt, cum fiat unum lumen quod fuit et a principio ».

2) Voir REYNDERS sous ἀρχή.

3) Traduire ἀρχαῖος par *principalis*, cela se comprend, parce que ἀρχή signifie *principium* et que l'adjectif correspondant à *principium* est *principalis*, lequel peut avoir en effet le sens d'originel, primordial, comme ἀρχαῖος de son côté. Mais ἀρχαιότης a un sens tout autre que *principalitas* (dont le sens est dérivé de *princeps*) : pourquoi le traducteur serait-il allé chercher ce mot qui faisait un contre-sens, alors que *antiquitas*, par exemple, était si simple ?

ment qu'en vertu même de la construction de la phrase, si Irénée est bon rhétoricien — et il l'est —, nous devons nous attendre à voir expliquer en quoi consiste la supériorité reconnue à cette Église. Or c'est bien ce que nous trouvons. Tous les termes importants de l'apodose sont effectivement destinés à mettre en relief une supériorité de l'Église universelle : le *semper et l'ubique* d'abord, dirigés, nous l'avons vu, contre les hérétiques, à qui Irénée reproche ailleurs avec tant d'insistance leurs incessantes innovations et le nombre de leurs sectes ; ensuite la mention de la *tradition apostolique*, mise à la fin, parce que c'est l'élément essentiel pour définir cette Église et marquer d'où vient sa supériorité : elle est celle qui remonte aux apôtres. La *potentior principalitas* évoquée dans la protase consiste donc en réalité dans le trait mis en valeur par l'apodose : la tradition apostolique fidèlement et unanimement conservée.

2) En même temps, nous découvrons qu'en parlant de la *potentioorem principalitatem* de l'Église universelle, Irénée pense, non pas à sa supériorité par rapport aux églises locales, mais à sa supériorité *par rapport aux sectes hérétiques*, puisque tous les termes de l'apodose, où cette supériorité se trouve analysée, impliquent une comparaison avec ces sectes. D'ailleurs, cela est tout à fait conforme à la manière même dont Irénée introduit sa phrase. Nous avons remarqué, en effet, que les derniers mots de la phrase précédente mentionnaient les assemblées illégitimes des hérétiques et que la phrase présente a pour but de leur opposer l'ἐκκλησία apostolique et universelle. Nous ne devons donc pas nous étonner de constater que le *propter potentioorem principalitatem* vise la supériorité de cette Église par rapport aux sectes hérétiques¹.

1) Pour autant qu'on puisse risquer un avis sur le mot précis que recouvre *principalitatem*, j'incline plus vers ἐξουσία que vers ἡγεμονία, πρωτεῖον ou πρωτεία, qui ont eu les préférences de plusieurs commentateurs (liste dans SAGNARD, p. 415).

1° Ἐξουσία est le seul de tous directement attesté pour *principalitas* : *Haer.*, I, xxvi, 1 (cf. JOSIPE, *Elenchos*, VII, 33) ;

2° Il me paraît difficile de dire que l'Église a une ἡγεμονία, une πρωτεία ou un πρωτεῖον *plus forts* que les sectes, car, lorsque quelqu'un a le premier rang, les autres ne l'ont pas à un degré moindre ; ils ne l'ont pas du tout. En revanche, il est très

—... *omnem ecclesiam, hoc est eos qui sunt undique fideles.*

La fin de la protase ajoute aux mots *omnem ecclesiam* ce commentaire : *hoc est eos qui sunt undique fideles*, dont le grec se retrouve facilement, si l'on tient compte des habitudes du traducteur latin : τοῦτ' ἔστι τοὺς πανταχόθεν πιστούς. Les interprètes modernes de notre phrase ne s'arrêtent généralement pas, ou si peu, sur ces mots, dont ils n'ont pas perçu l'intérêt. « Toute église, c'est-à-dire les fidèles de partout », cela a dû sembler à beaucoup être presque une tautologie. Ce n'est pourtant pas l'habitude d'Irénée de parler comme M. de La Palisse. Plus on l'étudie, et plus on se rend compte de la densité de ses phrases. Parce qu'il apporte toujours beaucoup de rigueur à leur construction, il n'y a pas en elle de mots superflus ; chacun d'eux apporte une précision utile au progrès de la pensée. Dans le cas présent, il n'est que de reprendre tout le mouvement de la phrase, tel que la stylistique nous l'a fait retrouver, pour comprendre l'intérêt particulier de cette notation placée à la fin de la protase : *hoc est eos qui sunt undique fideles*. Il réside à la fois dans *fideles* et dans *undique*.

1) Irénée, nous le savons, cherche dans notre phrase à mettre en relief ce qui distingue une église chrétienne de ces conventicules hérétiques dont il a parlé à la fin de la phrase précédente. En ajoutant à « toute église » la précision « c'est-à-dire ceux de partout qui sont des fidèles », il souligne qu'une « église » ne mérite ce titre que si elle est composée de fidèles. Et cette précision sert directement à expliquer pourquoi « il

naturel de parler de l'ἐξουσία de l'Église (comme on parle de celle du Christ) et d'affirmer qu'elle est plus forte et de plus de valeur (δυνατώτερος a ces deux sens) que celle que revendiquent les sectes ;

3° Ἐξουσία irait fort bien avec l'apodose ; car, si l'Église a une ἐξουσία, c'est certainement aux yeux d'Irénée la tradition apostolique qui la constitue ;

4° On s'explique facilement pourquoi le traducteur, s'il a trouvé ἐξουσίαν, a préféré le rendre ici par *principalitatem* au lieu de *potestatem* qui lui sert le plus fréquemment : ayant déjà traduit δυνατώτερον (ou ἰκανωτέρον) par *potentiorum*, il était assez normal qu'il cherchât à éviter un mot de la même racine pour ne pas accentuer l'apparence d'un pléonisme (*potentiorum potestatem*). A tout peser, et jusqu'à meilleur avis, je considérerai donc διὰ δυνατωτέρων ἐξουσίαν comme le plus probable.

est nécessaire » que toute « église » soit unie à l'Église universelle où s'est conservée la tradition des apôtres : c'est qu'une « église » se définit par la foi, et la foi par la tradition des apôtres.

2) De même que *ecclesiam* est expliqué par *fideles* pour aboutir à l'Église *apostolique* (*in qua... ea quae est ab apostolis traditio*), l'*omnem* (πᾶσαν) qui accompagne *ecclesiam* est expliqué par *undique* (πανταχόθεν) à côté de *fideles* pour assurer le passage à l'Église *universelle* (*in qua... ab his qui sunt undique*).

Irénee veut montrer, de la sorte, que son affirmation : « Il est nécessaire que toute église se réunisse à l'Église universelle et apostolique » exprime en réalité une loi qui est dans la nature même des choses et ne peut être autrement : toute église digne de ce nom est forcément unie à cette Église, étant donné que « toute église » (πᾶσαν ἐκκλησίαν) signifie en définitive « les fidèles de partout » (πανταχόθεν πιστούς) et que parler des « fidèles de partout » c'est évoquer par le fait même l'Église « où par les gens de partout a été conservée la tradition des apôtres » (πανταχόθεν... ἀποστόλων παράδοσις).

Ainsi, le commentaire : *hoc est eos qui sunt undique fideles*, loin d'être superflu, constitue la véritable charnière du raisonnement. C'est lui qui justifie le *nesesse est*. Et il lui donne le sens le plus fort¹.

Nous pouvons maintenant reprendre la phrase entière. Je la lis donc comme suit, sous réserve des quelques hésitations sans conséquence que j'ai déjà mentionnées :

Εἰς ταύτην γὰρ ἐκκλησίαν διὰ δυνατωτέραν ἐξουσίαν ἀνάγκη πᾶσαν συνέρχεσθαι ἐκκλησίαν, τοῦτ' ἔστι τοὺς πανταχόθεν πιστούς, ἐν ἧ ἄει τοῖς πανταχόθεν διαπεφύλακται ἢ ἀπὸ τῶν ἀποστόλων παράδοσις.

Et je ne puis m'empêcher, ici comme souvent ailleurs, d'admirer l'art d'Irénee. D'abord l'ἐκκλησία du début, et la

1) Quant au choix de πανταχόθεν de préférence à πανταχοῦ, il est commandé par l'emploi du verbe *conuenire* (συνέρχεσθαι) impliquant un mouvement. Les fidèles de tout l'univers sont représentés comme se rassemblant de partout au sein de la seule et unique Église, qui est l'« unique maison » d'*Ex.* XII, 46, et l'« unique bercail » de *Jean* X, 16.

proposition entière que ce mot intentionnellement encadre, parce qu'il est celui qu'Irénée dénie aux hérétiques le droit de porter : « Car l'Église à laquelle il est nécessaire que se réunisse toute église... » A tous les conventicules séparés, pour leur prouver qu'ils sont « autrement qu'il faut », cet homme d'Église va dire ce qui « est en effet nécessaire » : c'est de « se réunir à l'Église »¹. Et ce mot prend toute la place ; il vient au début et à lui seul ce début pourrait encore suffire dans la bouche d'un évêque : « Car l'Église... » Puis dans l'apodose, maintenant vrai sommet de la phrase, sont rassemblés tous les titres qui font la supériorité de cette Église sur les sectes d'en face : le *toujours*, le *partout*, et, réservée pour la fin, la *tradition des apôtres*, titre suprême, raison dernière. L'Église aux premiers mots, la tradition des apôtres pour dernier : car toute la « puissance » de celle-là tient finalement dans celle-ci. Enfin, entre la protase et l'apodose, pour faire sentir à quel point il est vrai de parler d'une « nécessité » quand il s'agit pour toute église de se réunir à l'Église universelle et apostolique, la phrase passe de $\pi\alpha\sigma\alpha\nu\ \acute{\epsilon}\kappa\kappa\lambda\eta\sigma\iota\alpha\nu$ (de « toute église ») à $\pi\alpha\nu\tau\alpha\chi\acute{o}\theta\epsilon\nu\ \pi\iota\sigma\tau\acute{o}\upsilon\varsigma$ avant de passer de lui à $\pi\alpha\nu\tau\alpha\chi\acute{o}\theta\epsilon\nu\ \acute{\alpha}\pi\omicron\sigma\tau\acute{o}\lambda\omega\nu\ \pi\alpha\rho\acute{\alpha}\delta\omicron\sigma\iota\varsigma$ (à l'Église universelle et apostolique). Et ce n'est pas la moindre habileté de l'écrivain que d'avoir placé aux trois endroits où normalement la voix se repose les trois maîtres-mots qui font la rigueur du raisonnement : ... $\acute{\epsilon}\kappa\kappa\lambda\eta\sigma\iota\alpha\nu$, ... $\pi\iota\sigma\tau\acute{o}\upsilon\varsigma$, ... $\acute{\alpha}\pi\omicron\sigma\tau\acute{o}\lambda\omega\nu\ \pi\alpha\rho\acute{\alpha}\delta\omicron\sigma\iota\varsigma$, l'église, la foi, la tradition des apôtres. Si cette phrase ne peut plus être citée à propos de la primauté romaine, elle mérite encore de l'être comme caractéristique d'Irénée. On l'y trouve tout entier : l'évêque, sa doctrine sur l'Église et son incontestable éloquence.

1) Pour comprendre toute la valeur de cette expression elle-même, on se rappellera l'abondance des formules parallèles : *concurrere ad ecclesiam*, *confugere ad ecclesiam*, *festinare ad ecclesiam* (cf. p. 44, n. 4), *conuertere ad ecclesiam*, etc. C'est comme un leit-motiv de cette époque. Et l'on voit aussi que par elle-même cette expression n'évoque pas l'église de Rome, mais l'Église que les liturgies eucharistiques des premiers siècles demandaient à Dieu de « rassembler » : *et petimus ut millas spiritum tuum sanctum in oblationem sanctae ecclesiae in unum congregans...* (HIPPOLYTE, *Apost. trad.*, LXX, 27 ; cf. *Didache*, IX, 4, et Sérapion).

2. — LE CONTEXTE

Pour en revenir à l'objet principal de notre étude, qui est de montrer que cette phrase vise l'Église universelle et non point l'église de Rome, il nous faut encore examiner si cette interprétation, à laquelle nous avons été conduits par la construction de la phrase et le sens obvie de l'apodose, s'accorde avec le contexte antérieur et postérieur. Reprenons donc le paragraphe entier à son début pour le suivre jusqu'à sa conclusion.

1. Le contexte antérieur (III, III, 1-2).

Il est significatif que le premier soin d'Irénée soit d'affirmer que la tradition des apôtres est « manifestée dans le monde entier », visible « dans toute église » :

Traditionem itaque apostolorum in toto mundo manifestatam in omni ecclesia adest respicere omnibus qui uera uelint uidere¹.

De fait, on oublie trop que, dans le développement qui va suivre, Irénée ne prendra pas seulement comme exemple l'église de Rome, mais aussi celles de Smyrne et d'Éphèse, et il dira expressément de cette dernière qu'elle est un témoin véridique de la tradition des apôtres : *μάρτυς ἀληθῆς ἐστὶ τῆς τῶν ἀποστόλων παραδόσεως*². L'idée qui domine tout le paragraphe est donc bien que la tradition des apôtres est de soi universelle.

Nous allons le voir encore mieux par la manière dont Irénée introduit l'église de Rome. Pour qu'on saisisse l'enchaînement, je cite le texte d'affilée³ :

Traditionem itaque apostolorum in toto mundo manifestatam in omni ecclesia adest respicere omnibus qui uera uelint uidere. Et habemus adnumerare eos qui ab apostolis instituti sunt episcopi

1) *Haer.*, III, III, 1 (p. 100, 22).

2) *Haer.*, III, III, 4 (p. 114-12).

3) *Haer.*, III, III, 1-2 (p. 100, 22-102, 22).

in ecclesiis et successiones eorum usque ad nos¹... Sed quoniam ualde longum est in hoc tali uolumine omnium ecclesiarum enumerare successiones, maximae et antiquissimae et omnibus cognitae a gloriosissimis duobus apostolis Petro et Paulo Romae fundatae et constitutae ecclesiae eam quam habet ab apostolis traditionem et adnuntiatam hominibus fidem per successiones episcoporum peruenientem usque ad nos indicantes, confundimus omnes eos qui quoquo modo, uel per sibiplacentiam uel uanam gloriam uel per caecitatem et sententiam malam, praeterquam oportet colligunt.

C'est pourquoi la tradition des apôtres, manifestée dans le monde entier, peut être contemplée dans toute église par tous ceux qui acceptent de voir la vérité. Et nous pouvons énumérer les évêques qui ont été installés par les apôtres dans les églises et leurs successions jusqu'à nos jours... Mais, comme il serait très long dans un volume comme celui-ci d'énumérer les « successions » de toutes les églises, prenant la très grande et très ancienne église universellement connue que les deux très glorieux apôtres Pierre et Paul ont fondée et établie à Rome, et montrant que la tradition qu'elle tient des apôtres et que sa « foi annoncée aux hommes » parviennent jusqu'à notre époque par les successions des évêques, nous confondons tous ceux qui, de quelque manière que ce soit, par complaisance en eux-mêmes ou vaine gloire ou par cécité et déformation du jugement, constituent des conventicules autrement qu'il faut.

Irénée a donc commencé par affirmer que la tradition des apôtres peut se voir dans toute église, et il déclare aussitôt qu'il pourrait donner la liste épiscopale de toutes les églises prouvant qu'elles se rattachent aux apôtres par une série ininterrompue d'évêques. Puis il explique pourquoi il ne donnera en fait qu'une seule liste, celle de Rome. Or la raison qu'il invoque pour se justifier de n'en point citer d'autre, n'est pas que l'église de Rome est le centre auquel s'unissent

3) Ici une parenthèse sans importance pour nous, disant que les apôtres n'ont pas eu un enseignement secret en dehors de la doctrine qu'ils ont transmise aux évêques institués par eux : *(qui nihil tale docuerunt neque cognouerunt quale ab his deliratur ; etenim si recondita mysteria scissent apostoli, quae seorsum et latenter ab reliquis perfectos docebant, his uel maxime traderent ea quibus etiam ipsas ecclesias committebant ; ualde enim perfectos et inreprehensibiles in omnibus eos uolebant esse quos et successores relinquebant, suum ipsorum locum magisterii tradentes, quibus emendate agentibus fieret magna utilitas, lapsis autem summa calamitas)*. Je ne comprends pas pourquoi le P. Sagnard a mis un alinéa au milieu de cette évidente parenthèse et un autre à sa fin.

toutes les autres églises, comme on devrait s'y attendre si l'interprétation commune de la phrase que nous avons discutée était exacte, mais une simple raison pratique : « il serait très long dans un livre comme celui-ci de les énumérer toutes ». Il est assurément typique que cette raison matérielle soit celle qu'il mette en avant.

Et la vraie raison, ne nous y trompons pas, c'est qu'Irénée ne connaissait pas d'autre liste épiscopale que celle de Rome. Il est bien clair, par la suite du texte, qu'il ignorait presque tout de celle d'Éphèse : il savait seulement, par les Actes des apôtres, que l'église d'Éphèse avait eu Paul pour fondateur (*Act.*, XIX, 1-9), et, par la renommée, qu'elle se flattait de posséder le tombeau de Jean¹. Il eût été aussi embarrassé pour donner la liste épiscopale de Smyrne ou celles d'Antioche et d'Alexandrie. Mais il avait en mains un traité contre les hérésies qui avait été composé à Rome et qui avait pour caractéristique de montrer que les hérésiarques n'étaient arrivés dans cette ville qu'à une époque relativement récente, alors que la lignée des évêques romains remontait à Pierre et à Paul. C'est ce traité qui a servi de source à Irénée pour une partie de son livre I, comme on l'a reconnu depuis longtemps, et c'est là certainement qu'il a trouvé aussi sa liste des évêques de Rome. Le fait qu'Irénée ne donne qu'une seule liste épiscopale, celle de Rome, s'explique en réalité par la documentation réduite dont il disposait. Aussi, quand il avance qu'il pourrait énumérer la succession des évêques « dans les églises », au pluriel, cette phrase laisse-t-elle voir un regret et nous instruit-elle surtout sur la nature de la démonstration qu'il aurait aimé pouvoir présenter. A ses yeux, la démonstration complète que « la tradition des apôtres peut se voir dans toute

1) *Haer.*, III, III, 4 (p. 114, 8-12). Ἐν Ἐφέσῳ ἐκκλησία ὑπὸ Παύλου μὲν τεθεμελιωμένη, Ἰωάννου δὲ παραμείναντος αὐτοῖς μέχρι τῶν Τραϊανοῦ χρόνων, μάρτυς ἀληθῆς ἐστὶν τῆς τῶν ἀποστόλων παραδόσεως. « L'église d'Éphèse, fondée par Paul et où Jean est demeuré jusqu'à l'époque de Trajan, est aussi un témoin véridique de la tradition des apôtres. » Sur la tradition éphésienne concernant le tombeau de Jean, voir la lettre de Polycrate d'Éphèse au pape Victor, citée par EUSÈBE, *Hist. eccl.*, III, XXXI, 3.

église », exigerait qu'il donnât la liste épiscopale de chacune, pour faire constater que chacune se rattache en définitive aux apôtres. Il ne se représente pas l'unité de foi dans l'Église comme résultant du fait que toutes les églises se réunissent à l'église de Rome, comme si celle-ci était le centre où se conserverait la tradition des apôtres et où les autres viendraient la chercher ; dans sa pensée, si la tradition des apôtres peut se voir dans toutes les églises, c'est parce que chaque église se rattache aux apôtres par une série ininterrompue d'évêques. De fait, il parlera ailleurs d'une église mère et métropole des autres, et ce ne sera pas celle de Rome, mais celle de Jérusalem, plus exactement l'Église que les apôtres formaient quand ils étaient réunis à Jérusalem pour la Pentecôte¹. C'est le rattachement de chaque église à cette Église du Cénacle qui assure pour Irénée la conservation de la foi des apôtres dans les églises d'aujourd'hui et qui réalise, par voie de conséquence, l'unanimité de foi, que tous peuvent constater, entre les églises du monde entier.

En tout cas, il est remarquable que pour expliquer qu'il se contentera de fournir la liste des évêques de Rome, Irénée ne place pas au premier rang un motif dogmatique, mais les dimensions restreintes de son ouvrage. Un motif semblable fait figure d'une excuse.

S'étant ainsi excusé de réduire sa démonstration à une seule église, il montre que l'église qu'il a choisie n'est pas la moindre de toutes. C'est « la très grande et très ancienne église universellement connue que les deux très glorieux apôtres Pierre et Paul ont fondée et établie à Rome », *maximae et antiquissimae et omnibus cognitae a gloriosissimis duobus apos-*

1) *Haer.*, III, XII, 5 (p. 218, 12-22). Αὐται φωναὶ τῆς ἐκκλησίας ἐξ ἧς πᾶσα ἔσχηκεν ἐκκλησία τὴν ἀρχήν, αὐται φωναὶ τῆς μητροπόλεως τῶν τῆς καινῆς διαθήκης πολιτῶν· αὐται φωναὶ τῶν ἀποστόλων, αὐται φωναὶ τῶν μαθητῶν τοῦ κυρίου τῶν ἀληθῶς τελείων, μετὰ τὴν ἀνάληψιν τοῦ κυρίου διὰ τοῦ πνεύματος τελειωθέντων. « Voilà les paroles de l'église où toute église a pris son origine ; voilà les paroles de la métropole des citoyens du Nouveau Testament ; voilà les paroles des apôtres ; voilà les paroles des disciples du Seigneur vraiment parfaits, rendus tels après l'ascension du Seigneur par le moyen de l'Esprit... »

tolis Petro et Paulo Romae fundatae et constitutae ecclesiae. Le qualificatif *antiquissimae* n'est pas un superlatif relatif : « la plus ancienne », mais un superlatif absolu : « très ancienne », puisque Irénée sait que d'autres églises comme celle d'Éphèse ont été fondées aussi par les apôtres¹. Et si *antiquissimae* est un superlatif absolu, il convient de donner la même valeur au superlatif *maximae* qui lui est coordonné : « la très grande et très ancienne église ». Irénée avait-il l'idée que l'église de Rome était « la plus grande » de toutes les églises, c'est possible, même probable — j'en suis pour ma part convaincu — mais ce n'est pas ici qu'il le dit.

Cette église est « connue de tous », *omnibus cognitae*, et c'est là une autre raison pour la choisir. Cette notation est elle-même caractéristique. Irénée n'invoque toujours pas, pour justifier son choix, une supériorité de cette église sur les autres, mais seulement le fait qu'elle est *connue de tous*.

Certains commentateurs ont exagéré aussi la portée du superlatif *gloriosissimis* appliqué à Pierre et à Paul, comme s'il signifiait que les deux fondateurs de l'église de Rome sont « les plus glorieux » des apôtres. Mais on trouve un peu plus loin l'adverbe correspondant *gloriosissime* appliqué au martyr de Télesphore et à celui de Polycarpe, et le texte grec, conservé pour ces deux passages, montre que le superlatif latin correspond à un simple positif grec : ἐνδόξως². Il est possible qu'il en soit de même pour notre passage et qu'il faille traduire : « les glorieux apôtres ». Traduisons, si l'on veut, « les très glorieux apôtres », mais n'y voyons rien de plus qu'une épithète de vénération.

Irénée souligne que ces apôtres sont deux : *duobus apostolis*. C'est une autre manière d'indiquer l'excellence de l'église de Rome, pour expliquer le choix qu'il a fait d'elle : non seulement elle est apostolique, mais elle a comme fondateurs

1) On sait qu'ORIGÈNE, cité par EUSÈBE, *Hist. eccl.*, VI, xiv, 8, employait le même qualificatif pour l'église de Rome : Εὐξάμενος τὴν ἀρχαιοτάτην Ῥωμαίων ἐκκλησίαν ἰδεῖν...

2) *Haer.*, III, III, 3 (p. 106, 20) et III, 4 (p. 108, 22).

deux apôtres à la fois. Rappelons-nous toutefois que la suite du texte va montrer que l'église d'Éphèse peut se réclamer aussi de deux apôtres, Paul et Jean¹.

Choisissant donc, parce qu'il n'a pas la place pour en prendre d'autres, cette très grande et très ancienne église, Irénée va prouver, par la liste de ses évêques, « que la tradition qu'elle tient des apôtres et sa foi 'annoncée aux hommes' parviennent, par la succession épiscopale, jusqu'à notre époque », *eam quam habet ab apostolis traditionem et adnuntiatam hominibus fidem per successiones episcoporum peruenientem usque ad nos*. Pour prévenir un contresens, précisons que les mots *adnuntiatam hominibus fidem* ne signifient pas que l'église de Rome a annoncé la foi aux hommes. C'est une allusion au début de la lettre de Paul aux Romains (*Ro. I, 8*), où l'apôtre dit aux chrétiens de la capitale de l'empire : « Je rends grâce à mon Dieu par Jésus-Christ à votre sujet, de ce que votre foi est annoncée dans le monde entier (ἡ πίστις ὑμῶν καταγγέλλεται ἐν ὅλῳ τῷ κόσμῳ) », en ce sens que la rectitude et la vigueur de la foi des Romains sont bien connues et qu'on en parle dans le monde entier. Rien ne nous autorise à penser qu'Irénée a cité ce texte de Paul en le détournant de son sens véritable, lequel, au surplus, répond exactement à ce que lui-même a dit plus haut : « l'église connue de tous », *omnibus cognita*.

Le génitif *maximae... ecclesiae* se rapporte à la fois à *traditionem* et à *fidem* ; ces deux notions de *foi* et de *tradition* sont inséparables pour Irénée, la vraie foi se définissant par l'adhésion à la doctrine transmise par les apôtres. Aussi le P. Sagnard a-t-il certainement raison de penser que *peruenientem usque ad nos* se rapporte également aux deux : c'est tout ensemble la foi première des Romains, vantée autrefois par Paul, et la tradition que cette église a reçue des apôtres, qui parviennent jusqu'à nos jours par la succession des évêques.

1) L'église de Corinthe se disait comme celle de Rome fondée par les deux apôtres Pierre et Paul : DENYS DE CORINTHE, Lettre aux Romains, citée par EUSÈBE, *Hist. eccl.*, II, xxv, 8.

Je viens de traduire *usque ad nos* par « jusqu'à nos jours ». De même, en effet, qu'on emploie très couramment ἐφ' ἡμῶν pour signifier « de nos jours, à notre époque », on dit facilement εἰς ἡμᾶς (*usque ad nos*) pour dire « jusqu'à notre époque ». Que si l'on tient à garder la traduction « jusqu'à nous », il ne faut, en tout cas, pas l'entendre en ce sens que nous recevrons tous la foi et la tradition des apôtres par le canal de la succession des évêques romains. Ce n'est point la pensée d'Irénée ; la foi et la tradition parviennent à chaque église par la succession de ses propres évêques. Il nous a exprimé plus haut son regret de ne pouvoir, faute de place, faire pour toutes les églises apostoliques la même démonstration que pour l'église de Rome, comme il l'aurait fallu pour être complet, et il déclarera un peu plus loin que l'église d'Éphèse, qui remonte à Paul et à Jean, « est elle aussi un témoin véridique de la tradition des apôtres »¹. Le *usque ad nos* n'a pas, dans notre phrase, d'autre sens que celui qu'il avait en tête du paragraphe, quand il était question des successions d'évêques dans les églises en général : « Nous pouvons énumérer les évêques qui ont été établis par les apôtres dans les églises et leurs successions jusqu'à nous (et eorum successiones *usque ad nos*). » Irénée emploie *usque ad nos* pour la succession des évêques de Rome comme il le dit pour toute succession épiscopale.

Il ajoute que, par cette preuve d'apostolicité qu'il va donner pour l'église de Rome (parce qu'il n'a pas la place de la donner pour toutes), il confondra tous ceux qui, de quelque manière que ce soit, par complaisance en eux-mêmes et vaine gloire ou par cécité et déformation du jugement, constituent des assemblées autrement qu'il faut », *confundimus omnes eos qui quoquo modo, uel per sibi placentiam uel uanam gloriam uel per caecitatem et sententiam malam, praeterquam oportet colligunt*. En quoi la liste de succession des évêques de Rome peut-elle confondre tous les hérétiques et prouver que leurs

1) *Haer.*, III, III, 4 (p. 114, 12-14).

assemblées sont illégitimes ? Ce n'est pas, d'après tout ce qui précède, parce que l'église de Rome serait le centre où la tradition apostolique aurait été conservée et auquel toutes les autres églises devraient se rattacher pour recevoir cette tradition. La succession épiscopale des évêques romains a été introduite seulement comme un exemple de ces diverses successions épiscopales qui ont transmis la tradition des apôtres à l'Église universelle et la rendent « visible dans toute église ». Ce sont toutes ces successions épiscopales, toutes ensemble et chacune en particulier, qui prouvent quelque chose par quoi les hérétiques sont confondus. Elles prouvent, en effet, que la tradition conservée dans l'Église universelle remonte aux apôtres, et par le fait même elles convainquent les hérétiques de n'être plus que des conventicules illégitimes, car il est évident que l'Église à laquelle il faut se réunir est celle où s'est conservée la tradition des apôtres. Autrement dit, la valeur démonstrative de la succession épiscopale romaine ne lui vient pas de ce qu'elle est romaine, mais de ce qu'elle est une *succession épiscopale qui remonte aux apôtres*, comme il en existe d'autres ; et ce qu'Irénée cherche en elle, c'est un *exemple illustrant la conservation de la tradition des apôtres dans l'Église universelle*.

Alors intervient de la façon la plus naturelle la phrase que nous avons étudiée en commençant :

Car l'Église à laquelle, en raison de sa puissance plus forte, il est nécessaire que se réunisse toute église, c'est-à-dire les fidèles de partout, c'est elle en qui toujours par les gens de partout a été conservée la tradition qui vient des apôtres.

Et cette phrase achève au mieux tout le raisonnement du paragraphe entier. En produisant la liste romaine, Irénée montrera, par un exemple pris entre beaucoup d'autres, comment, par les successions d'évêques, a été gardée jusqu'à nous la tradition des apôtres ; et il suffira d'avoir administré ainsi la preuve de la perpétuité de la tradition des apôtres dans l'Église pour qu'il soit démontré que tous les conventicules

hérétiques sont illégitimes, car « l'Église à laquelle il est nécessaire que toute église se réunisse, c'est celle où s'est conservée la tradition des apôtres ».

Ce n'est qu'avec une fausse apparence de vérité qu'on a pu soutenir que le contexte antérieur, parce que l'église de Rome s'y trouve mentionnée, invite le lecteur à reconnaître cette église dans l'*ecclesia* à laquelle il faut se réunir. En réalité, quand on suit la trame de tout le paragraphe et qu'on n'en néglige aucun élément, on voit bien que le souci qui occupe toute la pensée d'Irénée n'est pas de définir la puissance respective de l'église de Rome et des autres églises, mais de démontrer que l'Église a sur les hérétiques l'avantage d'avoir conservé la tradition des apôtres. Entendue dans le sens habituel : « il est nécessaire que toute église se réunisse à l'église de Rome à cause de sa puissance plus forte », notre phrase introduit une idée que rien ne laissait prévoir au lecteur. Et non seulement cette idée est étrangère au contexte, mais encore elle contredit le soin qu'Irénée a pris de déclarer en commençant que la tradition des apôtres est « *visible dans toute église* », qu'il pourrait en faire la démonstration par les listes épiscopales de toutes les églises de fondation apostolique et que s'il a pris une seule église, celle de Rome, c'est parce que la place lui manquait pour les énumérer toutes. Quand on lit le paragraphe sans prévention, comme on pouvait le lire aux époques où l'on n'était pas encore à l'affût d'arguments pour ou contre la primauté romaine, quand on se laisse conduire par le fil du raisonnement et qu'on garde simplement dans la pensée les affirmations de départ, dans lesquelles Irénée a exprimé clairement ce qu'il cherche à démontrer, il ne vient pas à l'esprit que le *conuenire ad ecclesiam* de notre phrase concerne autre chose que l'Église apostolique et universelle. A plus forte raison, quand l'apodose définit cette *ecclesia* comme celle « en qui toujours *par les gens de partout* a été conservée la tradition qui vient des apôtres ».

2. Le contexte postérieur (III, III, 3).

Ayant ainsi achevé d'expliquer quel argument la liste des évêques de Rome, prise comme exemple de succession épiscopale remontant aux apôtres, peut fournir contre les hérétiques, Irénée donne cette liste¹. Après quoi il en tire la conclusion. C'est celle-ci qui nous intéresse particulièrement, puisqu'il va y redire ce qu'il a voulu démontrer par cette liste. Le traducteur latin l'a rendue sous cette forme² :

Hac ordinatione et successione ea quae est ab apostolis in ecclesia traditio et veritatis praeconatio pervenit usque ad nos. Et est plenissima haec ostensio unam et eandem vivificatricem fidem esse quae in ecclesia ab apostolis usque nunc sit conservata et tradita in veritate.

Mais le texte grec de la première de ces deux phrases nous a été conservé par Eusèbe, chez qui on lit³ :

Τῇ αὐτῇ τάξει καὶ τῇ αὐτῇ διαδοχῇ ἣ τε ἀπὸ τῶν ἀποστόλων ἐν τῇ ἐκκλησίᾳ παράδοσις καὶ τὸ τῆς ἀληθείας κήρυγμα κατήντηκεν εἰς ἡμᾶς.

Quant à la seconde phrase, qui nous est connue seulement par la version latine, voici la rétroversion qu'on obtient d'après ce qu'on sait par ailleurs du vocabulaire et du style d'Irénée comme des habitudes de son traducteur⁴ :

[Καὶ ἔστι πληρωτάτη αὕτη ἡ ἀπόδειξις μίαν καὶ ταύτην πίστιν εἶναι τὴν ἐν ἐκκλησίᾳ ἀπὸ τῶν ἀποστόλων εἰς νῦν διαπεφυλαγμένην καὶ παραδεδομένην ἐν ἀληθείᾳ.]

Et la traduction française, qui suit naturellement le grec, sera pour tous, je pense, celle-ci :

C'est dans le même ordre et la même succession que la tradition venue des apôtres dans l'Église et le message de la vérité aboutissent à nous. Et voilà pleinement achevée la démonstration que c'est une seule et même foi vivificatrice qui dans l'Église,

1) *Haer.*, III, III, 3 (p. 104, 1 à 108, 2).

2) *Haer.*, III, III, 3 (p. 108, 3-10).

3) EUSÈBE, *Hist. eccl.*, V, VI, 5 (texte de Schwartz reproduit par Sagnard).

4) La seule hésitation qu'on puisse avoir concerne le temps des deux participes passifs.

depuis les apôtres jusqu'à maintenant, s'est conservée et transmise avec vérité.

A suivre le latin, on pourrait traduire : « C'est dans *cet* ordre et *cette* succession... », et croire que cette phrase favorise ceux qui pensent que pour Irénée la tradition des apôtres et la foi sont transmises à toutes les églises par la succession des évêques de Rome. Ils auraient même lieu d'être spécialement heureux, puisqu'ils ne trouveront pas une autre phrase d'Irénée à l'appui de leur opinion. Mais, par bonheur ou malheur je ne sais, Eusèbe a copié le texte grec ; et ce n'est sans doute pas par hasard que nous y trouvons, non pas ταύτη τῇ τάξει καὶ ταύτη τῇ διαδοχῇ, mais τῇ αὐτῇ τάξει καὶ τῇ αὐτῇ διαδοχῇ. Il est des traducteurs qui font comme si τῇ αὐτῇ avait le même sens que ταύτη τῇ : « *cet* ordre et *cette* succession ». Ainsi, en premier, le traducteur latin : « *hac* ordinatione et *successione* ». Mais, pour ne pas trahir Irénée, il aurait dû traduire : « *eadem* ordinatione et *eadem* *successione* », et les traducteurs français : « *le même* ordre et *la même* succession », ce qui donne un sens différent à la phrase. Car en disant « *cet* ordre et *cette* succession », on indique directement et uniquement la succession des évêques romains donnée dans la phrase précédente. Si telle avait été l'intention d'Irénée, c'est bien ταύτη τῇ qui lui serait venu immédiatement à l'esprit, à en juger par tous les cas semblables. S'il a évité ταύτη τῇ pour employer τῇ αὐτῇ, « *le même* ordre et *la même* succession », c'est assurément parce que sa pensée était d'affirmer que « la tradition des apôtres et le message de la vérité arrivent jusqu'à nous », non par la seule succession des évêques de Rome, mais par toute lignée épiscopale qui présente « le même ordre et la même succession », c'est-à-dire, d'après le contexte, qui va sans interruption « des apôtres jusqu'à maintenant ». Nous rejoignons ici ce que nous avons déjà constaté en étudiant la manière dont Irénée a introduit la liste des évêques romains : celle-ci était donnée seulement comme un exemple de ce qui s'est passé dans toutes les églises de fondation apostolique. Aussitôt l'exemple donné, Irénée

n'a rien de plus pressé que d'en revenir au cas général de toutes ces successions épiscopales qui ont transmis la tradition des apôtres et le message de la vérité dans l'Église. Cet empressement est très significatif.

Il y a plus. On aura pu observer que la seconde phrase de cette conclusion présente un parallélisme net avec l'apodose de la phrase que nous avons étudiée. Le sujet est le même : ici *fidem... quae... tradita* et là *traditio*. Il est déclaré de part et d'autre que cette foi transmise ou tradition s'est conservée fidèlement depuis les apôtres (*ab apostolis usque nunc sit conseruata et semper conseruata est ea quae est ab apostolis*). Enfin il est question des deux côtés de l'*ecclesia* où s'est faite cette conservation (*in ecclesia... sit conseruata et ecclesiam... in qua conseruata est*). On ne saurait mettre en doute qu'il s'agit de la même pensée dans les deux phrases, puisqu'elles terminent l'une et l'autre deux développements qui sont symétriques et ont strictement le même objet, à savoir d'exposer la démonstration qu'Irénée tire de la liste romaine. Or il est clair que dans la conclusion l'*in ecclesia conseruata sit* ne désigne pas l'église romaine, mais l'Église tout court, l'Église universelle. Nous pouvons en inférer que dans la phrase antérieure, dont celle-ci reprend les formules et les pensées, l'*ecclesia... in qua conseruata est* concernait également l'Église universelle, comme nous l'avions reconnu.

L'étude du paragraphe entier me paraît donc confirmer pleinement l'interprétation à laquelle nous a conduits l'examen de la phrase en elle-même. Un regard critique sur les controverses passées achèvera de nous éclairer.

3. LES CONTROVERSES SUR CETTE PHRASE

Pour dresser la liste exhaustive des ouvrages de toutes sortes où cette phrase se trouve peu ou prou commentée : articles spéciaux, notes des éditeurs de l'*Adv. haer.*, études sur Irénée ou sur la primauté romaine, notices d'encyclopédie, histoires de l'Église, traités de théologie ou d'apologétique, etc.,

il faudrait à coup sûr un volume entier. Qui voudra du moins une bibliographie des travaux les plus marquants, la constituera facilement en consultant les études déjà citées de Vernet et Spikowski¹, auxquelles on ajoutera, pour les années 1946-1952, l'appendice A de l'édition Sagnard (p. 414). Je me propose seulement de dégager la raison profonde des **controverses interminables** que ce passage a provoquées et de situer l'interprétation donnée ci-dessus par rapport à l'ensemble des systèmes proposés.

1. La cause de l'extraordinaire fortune de cette phrase.

Tous les commentateurs dont on cite les noms ont admis, comme une chose allant de soi, que *hanc ecclesiam*, au début de la phrase, désigne l'église de Rome mentionnée au cours de la phrase précédente. Telle est très exactement la cause de l'extraordinaire fortune de ce passage et des discussions sans fin dont il a été l'objet. Cela par deux biais distincts. L'application de *hanc ecclesiam* à l'église de Rome conférait, d'une part, un intérêt exceptionnel à la phrase, et, d'autre part, elle créait une difficulté qu'on n'avait jamais fini de résoudre dans la proposition *in qua semper ab his qui sunt undique conseruata est ea quae est ab apostolis traditio*.

1) *L'intérêt exceptionnel conféré à la phrase*

Du moment, en effet, que *hanc ecclesiam* était rapporté à l'église de Rome, la phrase disait qu'« il est nécessaire que toute église se réunisse à l'église de Rome, à cause de sa puissance plus forte » ; on avait désormais chez Irénée, dès la fin du III^e siècle, un témoignage particulièrement net en faveur de la primauté romaine. La conséquence immédiate fut de porter ce texte au premier rang dans le débat entre catholiques et protestants, les uns revendiquant la phrase d'Irénée comme un argument décisif de leur apologétique, les autres cherchant à en affaiblir la portée. Des discussions

1) VERNET, *l. l.*, col. 2430-2431 ; 2436. SPIKOWSKI, *l. l.*, p. 77-88.

semblables mirent aux prises, lors du concile du Vatican, les infailibilistes et les anti-infailibilistes. C'est pourquoi, depuis quatre cents ans, il n'est pas un traité d'ecclésiologie et pas une histoire de l'Église qui ne s'arrête sur ce passage.

Une autre conséquence, qu'il faut bien mentionner aussi, parce qu'elle frappe quiconque observe d'un œil un peu critique l'histoire des recherches sur cette phrase, c'est que la plupart des travaux sont très marqués, en fait, par la position religieuse de leur auteur, même quand il s'agit de savants qui furent ailleurs de bons historiens (il n'est que de lire, par exemple, Batiffol dans un camp et Harnack dans l'autre). On a l'impression qu'en abordant cette phrase tous pensent d'emblée au *potentiolem principalitatem* et au *necesse est conuenire*, et dosent chacune de leurs paroles, calculent certains éléments de leur système en fonction du témoignage plus fort ou plus faible qu'ils en attendent relativement à la primauté romaine. *Haer.*, III, 3, 2 est un des lieux où l'on voit le mieux que la patristique est loin d'avoir atteint en tous ses chapitres ce haut souci de la « table rase » qui caractérise une méthode purement scientifique.

2) *La difficulté rencontrée dans*
« *in qua ab his qui sunt undique* »

D'un autre côté, le report de *hanc ecclesiam* sur l'église de Rome engendrait une difficulté considérable pour expliquer la proposition « *in qua semper ab his qui sunt undique conseruata est ea quae est ab apostolis traditio* ». La structure de la phrase entière invitait naturellement à rapporter *in qua* à *hanc ecclesiam* du début ; mais, si *hanc ecclesiam* désignait l'église romaine, comment pouvait-on dire ici que « *dans* » l'église de Rome la tradition des apôtres a toujours été conservée *par les gens de partout* ? Aucune des solutions qu'on a proposées depuis quatre siècles n'ayant été jugée satisfaisante par tous, on n'a pas cessé jusqu'à ces dernières années d'en essayer de nouvelles. Et c'est là un facteur supplémentaire qui explique le grand nombre de travaux sur *Haer.*, III, 3, 2.

2. Les embarras des commentateurs et le postulat qui en est l'origine.

Sans prétendre dresser un tableau complet des divers systèmes proposés, je rappelle les plus répandus et les plus typiques (auxquels d'ailleurs on pourrait facilement ramener les autres, en négligeant quelques variantes secondaires). Les auteurs se répartissent en deux groupes, suivant qu'ils persistent ou renoncent à rattacher *in qua* à *hanc ecclesiam*.

1) *Ceux qui maintiennent le rattachement de « in qua » à « hanc ecclesiam »*

Il n'est pas douteux que tout le mouvement de la phrase invitait à rattacher *in qua* à *hanc ecclesiam*. C'est si vrai que personne n'a imaginé de faire autrement jusqu'en 1842. Mais, dès lors qu'on voyait dans *hanc ecclesiam* l'église de Rome, le problème se posait de concilier cet *in qua* (« dans » l'église de Rome) avec *ab his qui sunt undique* (« par les gens de partout »). Et, comme Rome ce ne sera jamais « partout », il fallait nécessairement renoncer à prendre les deux termes dans leur sens obvie, et chercher quel genre d'accommodation ou de torture on imposerait à l'un ou à l'autre : soit à *in qua*, soit à *ab his qui sunt undique*.

A) Ou accommoder IN QUA

La solution qui venait la première à l'esprit était de donner à la préposition *in* (ἐν), au lieu de son sens local ordinaire : *dans*, le sens instrumental qu'elle peut prendre à l'occasion : *par, grâce à*. C'est la solution, ou à peu près, qu'employait Bellarmin, quand il donnait ce commentaire qui passe toute mesure : « *in hac ecclesia, id est in unione et adhaesione ad hanc ecclesiam ut ad caput et ad matrem¹* ». Forget, qui l'a restaurée, a eu l'honnêteté de la maintenir dans les limites

1) R. Bellarmin, cité par Forget (voir note suivante), qui mentionne encore Bossuet et Freppel, et dit que cette interprétation a été traditionnelle jusqu'au début du XIX^e siècle.

du sens « grâce à » et de vouloir la justifier¹. Son meilleur argument est une phrase d'Optat de Milève très voisine de la nôtre et donnant incontestablement à *in* le sens instrumental : « Negare non potes scire te in Urbe Roma Petro primo cathedram episcopalem esse collatam..., *in qua una cathedra unitas ab omnibus seruetur* »². Il traduit donc la fin de notre phrase : « cette église (romaine) grâce à laquelle les fidèles qui sont de partout ont toujours conservé la tradition apostolique »³.

Mais cette interprétation se heurte à deux objections :

1) Le sens obtenu n'est pas conforme à la doctrine générale d'Irénée. Pour lui, ce n'est pas grâce à l'église de Rome que la tradition apostolique a été conservée par les autres églises ; chacune d'elles l'a conservée par sa propre succession épiscopale. Nous avons vu que le début du paragraphe présente le cas de l'église de Rome comme un simple exemple de ce qui s'est passé dans toutes les églises apostoliques. Et plus loin, indiquant la procédure à suivre si une contestation s'élève en matière de doctrine, il ne prescrit pas le recours à Rome, mais, d'une manière générale, aux *antiquissimas ecclesias*, c'est-à-dire à toutes celles dont la succession des évêques remonte directement aux apôtres⁴. Enfin, il tient l'église d'Éphèse pour un « témoin véridique de la tradition des apôtres », parce qu'elle a été fondée par Paul et que Jean y a demeuré jusqu'à sa mort⁵.

2) Nous avons chez Irénée lui-même un passage parallèle qui peut et doit nous guider dans l'interprétation du nôtre. Il se trouve à la fin du même paragraphe et sert de conclusion à la démonstration que notre phrase achève d'introduire.

1) J. FORGET, Le témoignage de saint Irénée en faveur de la primauté romaine, dans *Ephemerides theologicae Lovanienses*, t. V, 1928, p. 437-461.

2) OPTAT DE MILÈVE, *Contra Donatistas*, II, 2 (p. 36, 12-16 Ziwsa).

3) FORGET, *l. l.*, p. 438.

4) *Haer.*, III, IV, 1 (p. 114, 24 à 116, 3) *Et si de modica aliqua quaestione disputatio esset, nonne oporteret in antiquissimas recurrere ecclesias in quibus apostoli conversati sunt et ab eis de praesenti quaestione sumere quod certum et re liquidum est ?*

5) *Haer.*, III, III, 4 (p. 114, 8-14), texte cité *supra*, p. 54, n. 1.

Irénée y reprend, comme souvent en pareil cas, quelques-unes des formules qu'il a déjà utilisées, puisqu'il s'agit finalement d'exprimer les mêmes pensées. Il déclare : « Et est plenissima haec ostensio unam et eandem uiuificatricem fidem esse quae in ecclesia ab apostolis usque nunc sit conseruata et tradita in ueritate »¹. Or il est clair que l'*in ecclesia* qui accompagne *sit conseruata* ne signifie pas « conservée grâce à l'Église », mais bien « dans l'Église », à l'intérieur d'elle, par opposition aux hérétiques qui sont dehors. Il est donc anormal de supposer que dans notre phrase, en tous autres points comparable à celle-ci, *in qua* (= *in ecclesia*) accompagnant *conseruata est* n'aurait pas le même sens local.

On veut bien consentir à prendre *in* (év) ou tout autre mot dans un sens dérivé au lieu de son sens premier, quand ce sens dérivé est appelé d'emblée par le contexte et qu'il rend à la phrase une signification parfaite sous tous rapports. Mais quand ce n'est point le cas, une pareille accommodation apparaît plutôt comme une hypothèse artificielle et complaisante, qui éveille par elle-même la défiance. Aussi bien cette solution n'a-t-elle pas réussi à s'imposer, même parmi les auteurs qui rattachent *in qua* à *hanc ecclesiam*. Plusieurs d'entre eux ont préféré laisser *in qua* en repos, avec son sens ordinaire : « dans laquelle », pour reporter leurs soupçons et leurs efforts sur *ab his qui sunt undique*.

B) Ou torturer AB HIS QUI SUNT UNDIQUE

De ce côté, on pouvait appliquer la question soit à la préposition *ab*, soit à son régime *his qui sunt undique*. Tous deux y furent soumis.

a) HIS QUI SUNT UNDIQUE mis à la question

1. Comme on peut s'y attendre, il s'est trouvé des commentateurs pour accepter de supprimer carrément tout le membre de phrase gênant : *ab his qui sunt undique*,

1) *Haer.*, III, III, 3 (p. 108, 3-7) ; cf. *supra*, p. 63.

en le considérant comme un doublet fautif de *eos qui sunt undique*¹. Et d'autres pour le corriger à leur convenance². La conjecture la plus connue est celle de M. d'Herbigny, qui travestit *undique* en *undecim*. Le sens serait que dans l'église de Rome la tradition des apôtres a été conservée toujours « par les Onze », les onze prédécesseurs du pape contemporain d'Irénée, Éleuthère³. — Mais le rapprochement de *semper* et d'*undique* (in qua *semper* ab his qui sunt *undique*) suffit à confirmer l'authenticité de *undique* et de tout le membre de phrase.

2. *Undique* étant assuré, pouvait-on du moins trouver à *his qui sunt undique* un sens qui lui permit de ne plus désigner que les chrétiens de Rome ? W. L. Knox a cru y arriver par le biais suivant⁴. Les habitants de la capitale de l'empire, venus de toutes les provinces, n'étaient-ils pas gens « issus de partout » ? Irénée ferait allusion au caractère cosmopolite de l'église romaine, « dans laquelle toujours par les gens venus de partout a été conservée la tradition des apôtres ». Et la raison pour laquelle toute église devrait se réunir à celle de Rome serait précisément que cette dernière se présente, par sa composition démographique, comme un résumé de toutes les autres. — Laissant de côté le raisonnement qu'on prête ici à Irénée (raisonnement tout à fait étranger aux notions qui interviennent partout ailleurs dans son ecclésiologie), contentons-nous d'une simple remarque sur le texte. Le sens de *qui sunt undique* (οἱ πανταχόθεν) a été parfaitement défini dans les mots qui précédaient : « omnem ecclesiam, hoc est eos qui : unt undique fideles ». Cet *eos qui sunt undique* ne désignait pas

1) On cite U. MANUCCI, dans la *Rivista storico-critica delle scienze teologiche*, t. IV, 1908, p. 613.

2) Pour mémoire, cette conjecture inqualifiable que dom Morin a accueillie avec faveur : *qui ibi praefuerunt* ; G. MORIN, Une erreur de copiste dans le texte d'Irénée sur l'église romaine, dans *Revue bénédictine*, t. XXV, 1908, p. 515-520. C'est elle qui suggéra à d'Herbigny le moins invraisemblable *qui sunt undecim*.

3) M. D'HERBIGNY, Sur le second « Qui sunt undique » dans Irénée III, 3, 2, dans *Revue bénédictine*, t. XXVII, 1910, p. 103-108. L'auteur a repris la même interprétation dans ses *Theologica de ecclesia*², t. II, Paris, 1921, p. 159-160.

4) W. L. KNOX, Irenaeus Adv. Haer., 3, 3, 2, dans *Journal of theological studies*, t. XLVII, 1946, p. 180.

les « gens venus de partout » qui pourraient composer chaque église, mais il signifiait, c'est trop clair, les « gens de partout » qui sont issus de toutes races et habitent encore tous les pays. Il est d'ailleurs loisible d'observer que, toutes les fois qu'Irénée emploie *undique* à propos de l'Église, c'est pour indiquer qu'elle rassemble en son sein des gens dispersés par toute la terre¹. Et l'on voudrait que, juste après que *eos qui sunt undique* a signifié les gens de tout l'univers, lorsque la même expression est reprise dans *his qui sunt undique*, elle ne désigne plus que les gens de Rome ? N'est-ce pas ce qu'on appelle torturer un texte ?

3. P. Galtier a imaginé un autre biais. Les membres de l'église de Rome seraient appelés gens « de partout » en ce sens qu'ils étaient des « universalistes », autrement dit des « catholiques » (à supposer que catholique signifie bien universaliste)². — Le P. Galtier n'a malheureusement pas réussi, malgré toutes ses recherches, à trouver un seul autre texte ou οἱ πανταχόθεν (*hi qui sunt undique*) se trouverait employé pour désigner les membres d'une église locale précise, alors que πανταχόθεν (*undique*) évoque toujours chez Irénée les chrétiens recrutés dans le monde entier.

b) La préposition AB torturée à son tour

Il eût été fort étonnant qu'on ne se tournât pas un jour ou l'autre vers *ab*, soit pour le supprimer, soit pour lui faire signifier autre chose que *par*.

1. Saltet, pourtant si perspicace sur d'autres textes, croyait pouvoir tout arranger dans celui-ci en éliminant seulement la préposition *ab*, pour faire de *his qui sunt undique* un datif d'intérêt : « en qui pour les gens de partout a été conservée la tradition des apôtres »³. — Encore faudrait-il expli-

1) *Haer.* IV, xxxvi, 5 (1095 B) *nos per apostolos undique uocauit Dominus* ; 6 (1096 A) *qui conuocauerit undique fideles* ; 8 (1099 A) *nos qui undique conuocati sumus*. Cf. *supra*, p. 50, n. 1.

2) P. GALTIER, « ... Ab his qui sunt undique... » (Irénée, « *Adv. haer.*, » III, 2, 2), dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. XLIV, 1949, p. 411-428.

3) L. SALTET, Saint Irénée et saint Cyprien sur la primauté romaine, dans *Bulletin de littérature ecclésiastique*, 1920, p. 179-206.

quer pourquoi un copiste aurait ajouté *ab*, et fournir au moins un texte d'Irénée attestant que pour lui c'est l'église de Rome qui transmet la tradition des apôtres à tout le monde. Je ne rappellerai pas une nouvelle fois les textes qui prouvent le contraire.

2. Sans supprimer *ab*, on a proposé divers moyens de rendre ces deux lettres inoffensives¹. La tentative qui a fait le plus de bruit est celle, récente, de R. Jacquin². L'ensemble des commentateurs s'entendait jusque-là pour reconnaître dans *ab his qui sunt undique* le complément d'agent de *conseruata est*, donc pour donner à la préposition *ab* le sens de *par*, qui est son sens ordinaire avec un verbe au passif. M. Jacquin propose de lui attribuer désormais dans notre phrase un sens comparatif : *de préférence à*. Irénée voudrait dire que « dans l'église de Rome la tradition apostolique a été toujours mieux conservée que dans les autres églises constituées par les fidèles qui sont de partout ». — Malgré l'appui que Mlle Ch. Mohrmann a donné à cette interprétation³, je ne la crois pas possible du simple point de vue de la philologie⁴.

1) Ainsi J. C. L. GIESELER, *Lehrbuch der Kirchengeschichte*, 3. Aufl., Bd 1, Bonn, 1831, p. 176 Anm., arrivait à faire signifier à *ab his qui sunt undique* : « en communauté avec (in Gemeinschaft mit) les gens de partout », en accumulant les hypothèses suivantes : Irénée aurait écrit ἐν ἡ αἰ τοῖς πανταχόθεν συντετέρηται ἢ ἀπὸ τῶν ἀποστόλων παράδοσις et le traducteur aurait mal compris le sens du datif. J. MAUSBACH, dans *Theologische Revue*, 1908, p. 126 (cité par SPIKOWSKI, *l. l.*, p. 80, n. 2) supposait que le traducteur avait lu ὑπό là où le texte original d'Irénée portait ὑπέρ.

2) R. JACQUIN, Le témoignage d'Irénée sur l'église de Rome. Une interprétation nouvelle de « ab his qui sunt undique » (dans *Année théologique*, t. IX, 1948, p. 95-99) ; Tradition apostolique chez saint Irénée (*ibid.*, p. 356-359) ; Comment comprendre « ab his qui sunt undique » dans le texte de saint Irénée sur l'église de Rome ? (dans *Revue des sciences religieuses*, t. XXIV, 1950, p. 72-87).

3) Chr. MOHRMANN, A propos de Irenaeus, Adv. haer., 3, 3, 2, dans *Vigiliae christianae*, t. III, 1949, p. 57-61.

4) De ce point de vue deux remarques sont à faire :

1° Même en s'en tenant au sens de *ab* en latin, il n'y a aucune vraisemblance que dans notre phrase cette préposition puisse signifier *plus que* ou *mieux que*. Dom REYNDERS, qui considère la solution Jacquin-Mohrmann comme plausible, a enregistré spécialement dans son *Lexique* (sous *ab* 14°) tous les passages où *ab* est employé « au sens comparatif ». Or en s'y reportant on trouve seulement les deux cas suivants : 1° dans la traduction de textes scripturaires après un adjectif au positif tenant lieu de comparatif (suivant l'usage de l'hébreu) ; 2° après un autre mot qui exprime par lui-même l'idée d'une comparaison ou d'une distance : *alter a*, *plus a*, *distasse a*, *posterior a*, *inferior a*. Dans notre phrase il ne s'agit pas d'un

En outre, elle s'accorde mal avec la première phrase du même paragraphe affirmant que la tradition des apôtres est « visible dans toute église », et avec tous les passages où l'on voit qu'Irénée admettait que la tradition des apôtres s'était conservée fidèlement dans toutes les églises de fondation apostolique. De toutes manières, on me permettra de penser que contraindre *ab* à signifier, à côté du passif *conseruata est*, non plus *par*, mais *mieux que par* les gens de partout, c'est encore une solution de tortionnaires.

2) *Ceux qui renoncent à rattacher*
« *in qua* » à « *hanc ecclesiam* »

Ainsi, de quelque côté qu'on se tourne, il apparaît impossible, sans détourner les mots de leur sens obvie, de concilier *ab his qui sunt undique* avec *in qua*, si *in qua* est appliqué à l'église de Rome. Certains se sont rendus depuis un siècle à l'évidence : *in qua* ne désigne pas cette église locale. Normale-

passage de l'Écriture, et il n'y a pas, comme dans tous les autres exemples, un autre mot qui exprime par lui-même l'idée de distance ou de comparaison.

2° M. Jacquin et Mlle Mohrmann, qui sont deux latinistes, discutent, le premier exclusivement, la seconde presque exclusivement, sur le sens de *ab* en latin, comme si notre texte avait été rédigé directement en cette langue. Ce n'est pas la bonne méthode pour lire l'*Adu. haer.* Le latin n'est ici que le décalque du grec. C'est celui-ci qu'il faut chercher constamment sous le latin. Le vrai problème à se poser était de savoir quel mot grec ou quelle tournure grecque avait pu suggérer *ab* au traducteur. M. Jacquin et Mlle Mohrmann voudraient-ils que ce soit ἀπό, puisqu'ils citent à l'appui de leur interprétation deux exemples où *ab* traduit cette préposition grecque ? Mais ἀπό ne signifierait rien dans notre phrase. Mlle MOHRMANN pense en réalité à παρά : « Il me semble très probable que le traducteur a trouvé la préposition παρά dans le texte d'Irénée » (*l. l.*, p. 60). Mais alors, les deux seules choses qu'il fallait s'attacher à démontrer dans l'article, parce que seules elles étaient propres à donner de la consistance à cette hypothèse, c'était : 1° qu'il arrive au traducteur latin d'Irénée de rendre παρά (et quel παρά ? avec le gén., le dat. ou l'acc. ?) par *ab* ; 2° et que παρά dans le sens « plutôt que chez », « mieux que dans », était bien dans le style d'Irénée. On aurait beaucoup de peine à faire cette double démonstration : 1° Je trouve bien παρά mentionné par Reynders comme équivalent de *ab*, mais c'est évidemment παρά avec le *génitif*, indiquant la provenance. Le seul παρά auquel peut songer Mlle Mohrmann pour le sens comparatif est celui qui s'accompagne de l'*accusatif*. Qui aurait le courage de dépouiller tout l'*Adu. haer.* de ce point de vue trouverait-il un seul exemple de παρά avec l'*accusatif* traduit par *ab* sans qu'il y ait dans la phrase latine un autre mot exprimant par lui-même l'idée de comparaison ou de distance ? J'en doute fort. 2° Quant à fournir des exemples attestant qu'Irénée, pour dire « a été conservée mieux que dans » ou « plutôt que chez », pouvait ne pas chercher de tournure plus claire que παρά avec l'*accusatif*, ce serait aussi difficile. On voit que l'hypothèse de ces deux savants était beaucoup moins simple à étayer qu'ils ne l'ont cru et qu'elle se révèle à tous égards plus que téméraire.

ment, s'ils avaient suivi la stylistique de la phrase, ils auraient dû en venir à se demander si *hanc ecclesiam*, antécédent manifeste de *in qua*, se rapporte bien à l'église romaine. Mais cette question ne semble pas avoir effleuré leur esprit. Convaincus, comme les autres, que *hanc ecclesiam* était l'église de Rome, et voyant que *in qua* ne pouvait s'appliquer à cette église, ils n'ont songé qu'à détacher *in qua* de *hanc ecclesiam* pour le rattacher à l'autre substantif féminin qui se présentait dans la protase : *omnem ecclesiam*. Telle est la solution que préconisa Thiersch en 1842¹ et qui fut adoptée ensuite par Harnack² puis, sur ses traces, par Duchesne³, Batiffol⁴, Hugo Koch⁵ et Caspar⁶ entre autres.

Mais elle ne va pas elle-même sans graves difficultés. Elle prête à Irénée une phrase épouvantablement maladroite et bizarre, indigne de quiconque a étudié, si peu que ce soit, l'art d'écrire : « toute église, c'est-à-dire les fidèles de partout, en laquelle toujours par les gens de partout a été conservée la tradition des apôtres » :

1) La répétition « toute église, c'est-à-dire les fidèles de partout, en laquelle toujours par ces gens de partout... » est pure maladresse, car elle n'ajoute strictement rien au sens. On aurait tout dit en écrivant simplement « toute église, en laquelle par les fidèles de partout a été conservée la tradition des apôtres », ou mieux « toute église, c'est-à-dire les fidèles de partout, par lesquels a toujours été conservée la tradition des apôtres ». Qu'on nous apporte donc un seul autre exemple d'une faute aussi grossière chez Irénée.

1) THIERSCH, *Irenaei capita quatuor in graecum sermonem restituta criticisque annotationibus illustrata* (dans *Theologische Studien und Kritiken*, t. XV, 1842, Heft 2, p. 512-533), p. 527, n. 11.

2) A. V. HARNACK, *Das Zeugnis des Irenäus über das Ansehen der römischen Kirche*, dans *Sitzungsberichte der königl. preussischen Akademie der Wissenschaften*, 1893, p. 939-955.

3) L. DUCHESNE, *Autonomies ecclésiastiques. Églises séparées*, Paris, 1896, p. 118-119.

4) P. BATIFFOL, *L'Église naissante et le catholicisme*, Paris, 1909, p. 251.

5) H. KOCH, *Irenäus über den Vorzug der römischen Kirche* (dans *Theologische Studien und Kritiken*, t. XCIII, 1921, p. 54-72), p. 56.

6) E. CASPAR, *Geschichte des Papsttums*, 1 Bd., Tübingue, 1930, p. 17.

2) En outre, quand on la rattache à *omnem ecclesiam*, la proposition *in qua ab his qui sunt undique* laisse encore un malaise. *Omnem ecclesiam, hoc est eos qui sunt undique fideles*, cela se comprend, car dire « toute église », à l'absolu, revient vraiment à dire les fidèles de partout ; mais, quand on dit « dans toute église » (*omnem ecclesiam, in qua*), tout en laissant le singulier, la préposition *dans* restreint l'extension et fait penser spontanément à ce qu'il y a dans chaque église ; or il n'y a pas les gens de partout (*his qui sunt undique*). Il n'est personne qui ne perçoive ce heurt en lisant : *omnem ecclesiam, in qua ab his qui sunt undique*, « toute église, en laquelle par les fidèles de partout »...

3) Enfin, cette solution contredit le mouvement de la phrase entière, tel qu'il apparaît dès la première lecture. On aperçoit d'emblée deux parties : *hanc ecclesiam... in qua...* Comme la seconde commence par un relatif (*in qua*) et la première par le démonstratif qui est l'antécédent ordinaire des relatifs (*hanc* = *ταύτην*), la réaction naturelle de tout lecteur est de rattacher le relatif à ce démonstratif. Pour le rattacher à un autre mot, il faudrait que tout le reste de la phrase nous ait orienté, à la lecture, vers une autre construction qui se révélerait meilleure, parce qu'elle ferait apparaître une ordonnance plus cohérente et plus harmonieuse de l'ensemble, en même temps qu'une justification plus pleine de chaque détail. Or ce n'est, certes, point le cas. Tout au contraire, nous aboutissons à une phrase cahoteuse, encombrée d'une répétition absolument injustifiable, et présentant une tournure qui heurte (dans toute église sont les gens de partout). Dans ces conditions, le refus de rattacher *in qua* à *hanc ecclesiam* est senti lui-même comme une atteinte à la stylistique naturelle de la phrase. Il s'avère un mauvais pis-aller, une solution factice, qui n'a pas été suggérée par la lecture du texte et le sens qu'on avait du grec, mais qu'on a forgée après coup sur l'enclume, en faisant violence au texte et à soi-même, et qui prouve surtout, en définitive, qu'on ne tenait pas encore le mot de l'énigme.

Effectivement, cette solution n'a pas réussi à rallier l'ensemble des commentateurs, même avec le temps — car il faut toujours du temps en ces sortes de choses —. Au contraire, depuis quelques décades, la plupart des auteurs en reviennent à l'opinion première, qui rattache *in qua* à *hanc ecclesiam* ; nous avons vu plus haut leurs propres efforts d'ingéniosité pour essayer ensuite de concilier *in qua*, rapporté à l'église romaine, avec *ab his qui sunt undique*. Et ceux, comme le P. Van den Eynde, qui hésitent à les suivre dans leurs combinaisons peu convaincantes, voyant à quelles difficultés on se heurte dans les deux groupes, se refusent désormais à prendre parti¹. C'est la solution du désespoir.

Chaque groupe avait pourtant son bien-fondé. Le premier avait raison de vouloir coûte que coûte rattacher *in qua* à *hanc ecclesiam*, puisque c'est la construction naturelle de la phrase ; et le second avait non moins raison de constater qu'il est impossible d'appliquer la proposition *in qua ab his qui sunt undique* à l'église de Rome. Seulement, ce qui s'imposait aux uns comme aux autres, quand ils voyaient à quelles extrémités on en était réduit quand on voulait appliquer *in qua ab his qui sunt undique* à l'église romaine, c'était de vérifier si *hanc ecclesiam*, que tout indiquait comme antécédent de *in qua*, désignait bien l'église de Rome précédemment nommée. La question, d'ailleurs, n'aurait rien eu que de très naturel, et même ils auraient dû se la poser avant d'y être ramenés par leurs déboires, puisque οὗτος d'après la grammaire peut, ou rappeler ce qui précède, ou annoncer ce qui suit. Mais, soit par effet de l'habitude, soit parce que leur esprit était tellement occupé de la primauté romaine qu'ils ne pouvaient plus imaginer qu'il ne fût pas question d'elle dans cette phrase, tous étaient fermement persuadés que *hanc ecclesiam* se rapportait à l'église de Rome. C'est ce postulat implicite, et lui seul, qui les a engagés dans les solutions misérables qu'ils se reprochent les uns aux autres, et auxquelles

1) D. Van den EYNDE, *l. l.*, p. 179.

tous auraient certainement répugné s'ils n'y avaient pas été en quelque sorte contraints. En effet, si les premiers, qui avaient bien vu que *in qua* se rattache à *hanc ecclesiam*, ont accepté de trahir le sens naturel des mots *in qua ab his qui sunt undique* pour les adapter à l'église de Rome, c'est bien parce qu'ils avaient admis au point de départ que *hanc ecclesiam*, antécédent de *in qua*, représentait cette église. Et si les autres, qui s'étaient rendus à l'évidence que *in qua ab his qui sunt undique* ne pouvait concerner l'église de Rome, ont consenti à détacher *in qua* de *hanc ecclesiam*, c'est encore parce qu'ils avaient posé que *hanc ecclesiam* désignait cette église. Ne reprochons donc pas aux uns et aux autres les atteintes qu'ils ont commises au sens obvie des mots ou l'injure qu'ils ont faite à Irénée en lui prêtant des maladresses indignes de lui et de quiconque sait tant soit peu écrire. Reconnaissons plutôt, pour être justes, qu'ils n'ont eu recours à ces procédés que parce qu'ils s'y voyaient forcés. C'était la conséquence inévitable du presupposé qu'ils avaient été d'accord pour accepter, à savoir que *hanc ecclesiam* se rapporte à l'église de Rome mentionnée dans la phrase précédente. Ce postulat est à la racine de tout. Pour aller au fond des choses, c'est lui seul que nous devons juger.

3. La valeur de ce postulat.

Hanc ecclesiam se rapporte-t-il à ce qui précède ou à ce qui suit ? Cette question ne peut être omise, puisque οὗτος s'emploie soit pour rappeler un objet déjà nommé, soit pour annoncer un relatif ou, d'une manière générale, un objet qui sera défini dans l'apodose. Mais se poser expressément la question, c'est la voir bientôt résolue dans le sens opposé à celui qu'ont adopté d'emblée l'ensemble des commentateurs. Car on ne peut manquer d'observer que la phrase est composée de deux parties et que la seconde commence par un relatif : *in qua* ; dès lors, on pense spontanément au second usage de οὗτος, et, en essayant de l'appliquer, on constate, par une convergence d'indices, qu'il est le bon :

1) On trouve dans la phrase une stylistique naturelle et parfaite ;

2) Chaque membre de phrase prend toute sa valeur. Ceci est à remarquer surtout sur les deux points suivants, qui constituent ensemble la pierre de touche qui permettra de juger de la valeur de toute interprétation :

— la proposition *in qua semper ab his qui sunt undique conservata est ea quae est ab apostolis traditio*: Non seulement nous n'avons plus à biaiser avec le sens ordinaire des mots, mais cette proposition cesse d'être un appendice ajouté à une phrase qui aurait déjà son sens complet en elle-même (« A cette église susdite, à cause de sa puissance plus forte, il est nécessaire que se réunisse toute église ») pour devenir l'achèvement même de la phrase et son véritable sommet (« L'Église à laquelle, en raison de sa puissance plus forte, il est nécessaire que se réunisse toute église..., c'est celle en qui... a été conservée la tradition des apôtres ») ;

— la répétition *hoc est eos qui sunt undique fideles et ab his qui sunt undique*. Ce n'est plus un doublet oiseux, mais la charnière du raisonnement, et c'est elle qui donne son vrai sens à *necesse est* ;

3) Le sens obtenu se relie parfaitement au contexte ;

4) Et il est remarquablement conforme, d'une part à l'importance qu'Irénée attache à l'universalité de l'Église, d'autre part à la pratique de son époque.

Et si, après avoir acquis ces preuves directes, on veut faire la preuve inverse, en examinant ce que devient la phrase quand on adopte l'autre solution, qui rapporte *hanc ecclesiam*, non plus à l'église qui sera définie dans l'apodose, mais à celle qui était nommée dans la phrase antérieure, on se trouve confirmé pleinement dans son option première. Le moyen, en effet, de concilier l'*ab his qui sunt undique* avec *in qua* désignant l'église de Rome ? Quant à détacher *in qua* de *hanc ecclesiam*, c'est se jeter dans de nouvelles difficultés. L'embar-

ras où nous avons vu se débattre tous les commentateurs, et qui découle directement de leur postulat commun, est à lui seul une preuve convaincante que ce postulat était faux.

* * *

A supposer que quelques-uns des historiens qui travailleront dans trente ou cinquante ans — car je n'attends une réponse que d'eux — se rallient à cette interprétation, on devine la conséquence qu'ils en tireront. C'est que la phrase, ne se rapportant plus à l'église de Rome, a perdu ce qui faisait son intérêt d'exception. Elle redevient une vérité banale, simple affirmation du principe qui est à la base de la doctrine conciliaire : il est nécessaire que toute église soit unie à l'Église universelle. Et ils en arriveront à cette conclusion navrante, qu'on s'est battu pendant quatre siècles sur une phrase qui n'en valait pas la peine.

Pierre NAUTIN.